
I. GÉNÉRALITÉS

Données historiques et structure politique

La Suisse, qu'on désigne également sous l'appellation de Confédération helvétique, a été créée au XIII^e siècle par la signature d'un traité d'alliance entre trois cantons de la vallée alpine. La forme d'État fédéral et la constitution qui sont en vigueur de nos jours en Suisse remontent à 1848.

Le gouvernement fédéral se compose d'un exécutif (cabinet), appelé Conseil fédéral, et d'une législature. Le Conseil fédéral est constitué de sept membres, élus par la législature; on y compte le Président de la Confédération, qui est nommé pour un mandat d'un an. La législature se compose de deux chambres, soit un Conseil national constitué de 200 membres (élus au suffrage universel) et un Conseil des États, comportant 46 membres, qui représentent les 26 cantons (l'équivalent de nos provinces). L'instance judiciaire suprême est le Tribunal fédéral.

Le gouvernement de la Confédération a la responsabilité des affaires étrangères, de la défense nationale, des communications, etc., tandis que les cantons sont souverains dans leur juridiction respective, sous réserve des dispositions de la constitution fédérale.

Géographie et climat

La Suisse, située au cœur de l'Europe, est bordée à l'ouest par la France, à l'est par l'Autriche et le Liechtenstein, au nord par la République fédérale d'Allemagne et au sud par l'Italie. Le pays a une superficie totale de 41 293 kilomètres carrés; 74 % des terres sont arables. Le climat y est tempéré et varie en fonction de l'altitude; la température se situe en moyenne à 1° C en hiver, et à 18° C en été.

Population

La population totale s'élevait, en 1988, à 6 668 500 habitants, ce qui représente une moyenne de 160 habitants par kilomètre carré. La population se répartit comme suit :